

10

Pont-Aven - Riec-sur-Bélon - Baye - Quimperlé

> Vers Quimperlé

Du lundi au samedi

		Lundi à samedi		
PONT-AVEN	Pont-Aven centre	09:29	13:28	
	Pont-Aven gare	09:29	13:28	
	Kerose	09:30	13:30	
RIEC-SUR-BÉLON	Kerlaouen	09:32	13:32	
	Lanmeur	09:35	13:35	
	Coat Pin	09:36	13:36	
	Bouérès	09:38	13:38	
	La Vallée rue du Belon	09:39	13:39	
	Place Loudoux	09:41	13:41	
	Riec la gare	09:41	13:41	
	BAYE	Baye centre	09:50	13:50
		Route de Quimperlé	09:50	13:50
QUIMPERLÉ	Kervidanou 4	09:53	13:53	
	Kerbertrand (parking)	09:56	13:56	
	Gare Quai 5	10:00	14:00	

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils sont soumis aux aléas de la circulation. La ligne 10 ne circule pas les jours fériés.



Recherchez votre itinéraire sur tbk.bzh ou scannez le QR Code :



Correspondances vers les plages :

A l'arrêt : Gare SNCF

Via les lignes :

4 5



> Bellangenêt



> Plage du Kérou



> Plage des Grands Sables



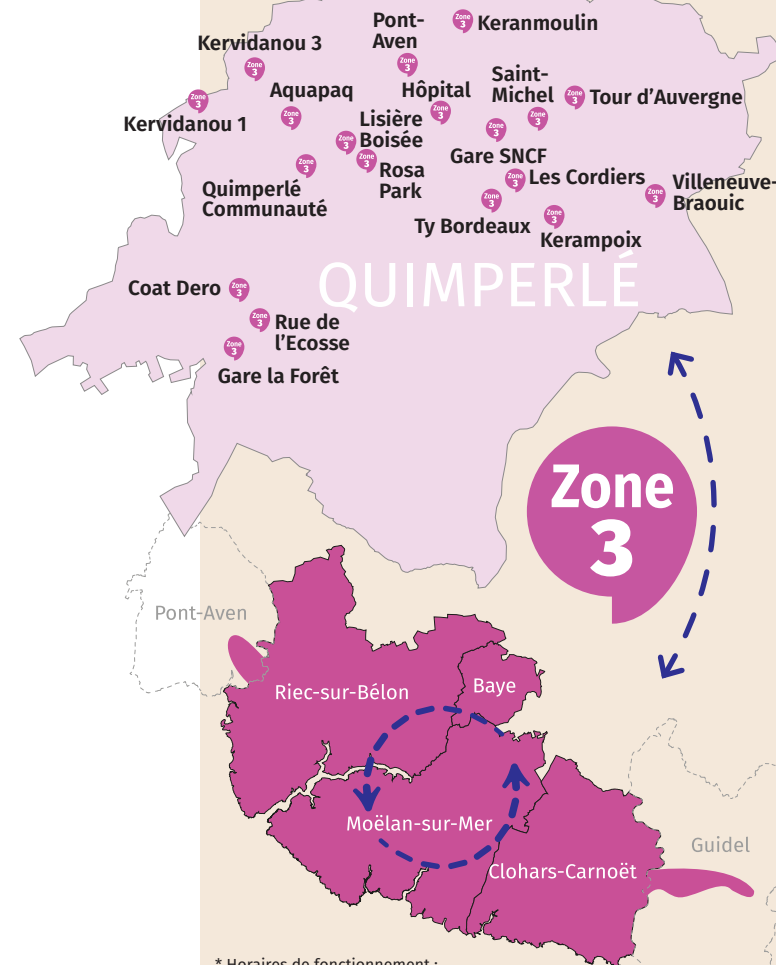
> Kerfany-les-Pins

Allobus, en complément de la ligne 10

En heures creuses*, vous pouvez aller où vous le souhaitez d'un arrêt à l'autre à l'intérieur de la zone 3 qui dessert les communes de Baye, Clohars-Carnoët, Guidel, Moëlan-sur-Mer, Pont-Aven, Riec-sur-Bélon.



Vous pouvez aller et revenir d'une des communes vers les arrêts suivants de Quimperlé :



* Horaires de fonctionnement :
- en période scolaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 15h30, le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 13h et de 15h30 à 17h30
- le samedi : de 9h30 à 13h et de 15h30 à 17h30

10

Quimperlé - Baye - Riec-sur-Bélon - Pont-Aven

> Vers Pont-Aven

Du lundi au samedi

		Lundi à samedi	
QUIMPERLÉ	Gare Quai 5	18:35	
	Kerbertrand (parking)	18:39	
	Kervidanou 4	18:41	
BAYE	Route de Quimperlé	18:44	
	Baye centre	18:45	
RIEC-SUR-BÉLON	Riec la gare	18:53	
	Place Loudoux	18:54	
	La Vallée rue du Belon	18:54	
	Bouérès	18:56	
	Coat Pin	18:58	
	Lanmeur	19:01	
	Kerlaouen	19:03	
	PONT-AVEN	Kerose	19:05
		Pont-Aven gare	19:06
		Pont-Aven centre	19:07



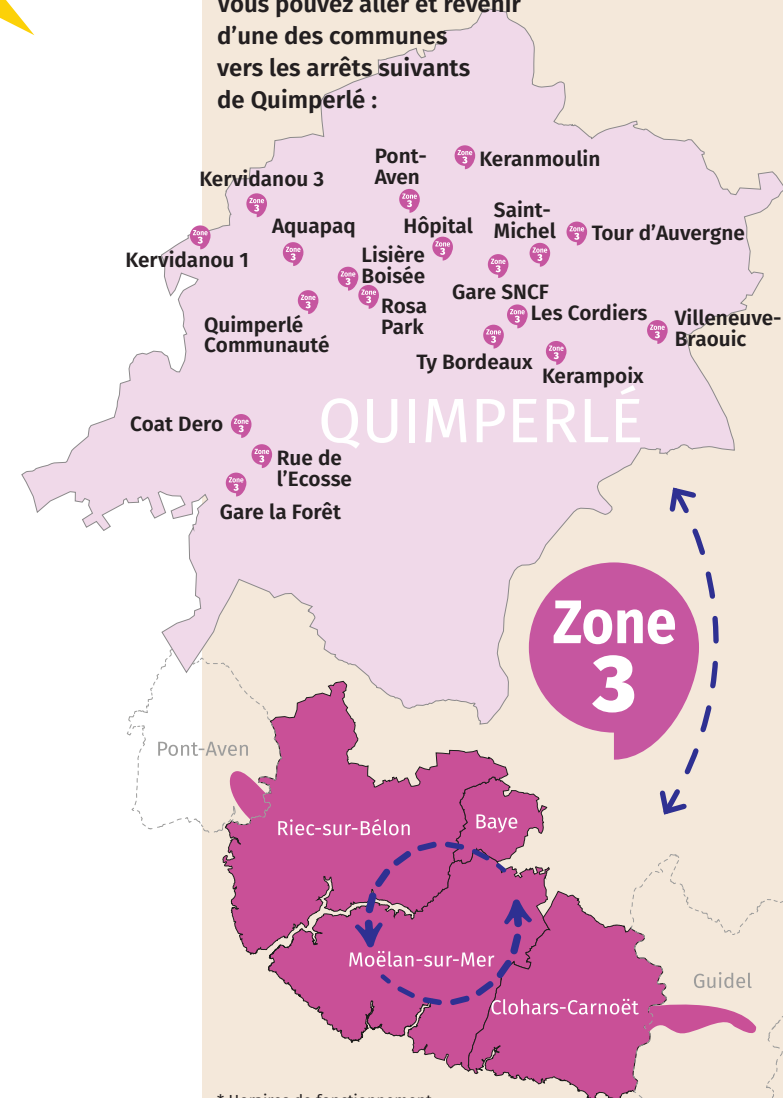
Allobus, en complément de la ligne 10

En heures creuses*, vous pouvez aller où vous le souhaitez d'un arrêt à l'autre à l'intérieur de la zone 3 qui dessert les communes de

Baye, Clohars-Carnoët, Guidel, Moëlan-sur-Mer, Pont-Aven, Riec-sur-Bélon.



Vous pouvez aller et revenir d'une des communes vers les arrêts suivants de Quimperlé :



Recherchez votre itinéraire sur tbk.bzh ou scannez le QR Code :



* Horaires de fonctionnement :

- en période scolaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 15h30, le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h15 à 13h et de 15h30 à 17h30
- le samedi : de 9h30 à 13h et de 15h30 à 17h30